

Avis Informationnel A21-004

INSCRIPTION DES OPTIONS SUR CONTRATS À TERME SUR OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA DE DEUX ANS ET DE CINQ ANS (OGZ ET OGF)

Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») souhaite informer les participants au marché que conformément à la [circulaire 074-21](#), elle procédera à l'inscription des options sur le contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de deux ans (OGZ) et des options sur le contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de cinq ans (OGF).

La date de lancement des produits est fixée au **lundi 31 mai 2021**. La Bourse invite les participants au marché à mettre leur système à l'essai en vue du lancement. Les caractéristiques des nouveaux contrats sont énoncées ci-dessous.

Les contrats seront intégrés au service de données à grande vitesse (HSVF) ainsi qu'au service de diffusion de données du registre des ordres (OBF) au moyen du protocole de messagerie actuel.

Environnement d'essai général (GTE)

Les options sur les contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de deux ans et de cinq ans sont accessibles dans l'environnement d'essai général GTE1 aux symboles ci-dessous :

Produit	Symbole du produit	Plage des prix de levée aux fins des essais	Exemples de symboles (options d'achat et options de vente pour le mois (U) de Septembre)
Options sur contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de deux ans	OGZ	[109,50 à 110,50], selon une unité de fluctuation de 0,10 cent	OGZU21C10950 OGZU21P10950
Options sur contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de cinq ans	OGF	[123 à 127], selon une unité de fluctuation de 0,25 cent	OGFU21C12325 OGFU21P12325

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le présent avis ou de l'assistance technique, veuillez communiquer avec le Centre d'assistance technique.

Centre d'assistance technique

Numéro sans frais : 1 877 588-8489

Appels locaux : 514 871-7872

Courriel : MarketOps@tmx.com

Caractéristiques

O G Z Options sur contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de deux ans

Valeur sous-jacente	Le contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de deux ans.
Unité de négociation	Un contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de deux ans.
Cycle d'échéance	Échéances trimestrielles : mars, juin, septembre et décembre. Échéances mensuelles : établies selon le prochain contrat à terme trimestriel dont l'échéance est la plus rapprochée de l'échéance de l'option.
Cotation des primes	Cotation en points, où chaque 0,005 point (0,5 point de base) représente 5 \$ CA.
Unité minimale de fluctuation des primes	0,005 = 5 \$ CA par contrat.
Prix de levée	Établis à un intervalle minimal de 0,10 point par contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de deux ans.
Type de contrat	Style américain.
Dernier jour de négociation	La négociation cesse le troisième vendredi du mois précédant le mois du contrat d'option, à condition que ce soit un jour ouvrable et qu'il précède d'au moins deux jours ouvrables le premier jour d'avis de livraison du contrat à terme sous-jacent. S'il ne s'agit pas d'un jour ouvrable, le dernier jour de négociation sera le premier jour ouvrable précédent.
Jour d'échéance	L'échéance a lieu le dernier jour de négociation.
Seuil de déclaration des positions	250 contrats d'option ou le nombre équivalent de contrats à terme. Aux fins du calcul du seuil de déclaration, les positions d'options sont combinées avec les positions portant sur le contrat à terme sous-jacent et chacune de ces positions combinées est l'équivalent d'un contrat à terme.
Limite de position	Les renseignements sur les limites de position sont disponibles à la Bourse, étant donné que celles-ci peuvent faire l'objet de changements périodiques.
Seuil de volume minimal applicable aux opérations en bloc	Opérations simples : 2 000 contrats (durant les heures normales de négociation); 500 contrats (durant la prolongation de l'horaire de négociation). Stratégie CGF/OGF : La somme des composantes de la stratégie doit être de 2 000 contrats au total (durant les heures normales de négociation) ou de 500 contrats (durant la prolongation de l'horaire de négociation), le volume des composantes constituées d'options devant représenter au moins 50 % de la somme totale des composantes de la stratégie.
Seuil de variation maximale des cours	Aucun

Marge minimale requise	Les renseignements sur les exigences de marge minimales sont disponibles à la Bourse étant donné qu'elles sont susceptibles de faire l'objet de modifications périodiques.
Horaire de négociation	Séance normale : de 2 h** à 16 h 30 (HE)** +/- 15 secondes Remarque : Les jours de fermeture hâtive, la séance normale se termine à 13 h 30 (HE).
Chambre de compensation	Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC)
Symbole	OGZ

OGF Options sur contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de cinq ans

Valeur sous-jacente	Le contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de cinq ans.
Unité de négociation	Un contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de cinq ans.
Cycle d'échéance	Échéances trimestrielles : mars, juin, septembre et décembre. Échéances mensuelles : établies selon le prochain contrat à terme trimestriel dont l'échéance est la plus rapprochée de l'échéance de l'option.
Cotation des primes	Cotation en points, où chaque 0,005 point (0,5 point de base) représente 5 \$ CA.
Unité minimale de fluctuation des primes	0,005 = 5 \$ CA par contrat.
Prix de levée	Établis à un intervalle minimal de 0,25 point par contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de cinq ans.
Type de contrat	Style américain.
Dernier jour de négociation	La négociation cesse le troisième vendredi du mois précédant le mois du contrat d'option, à condition que ce soit un jour ouvrable et qu'il précède d'au moins deux jours ouvrables le premier jour d'avis de livraison du contrat à terme sous-jacent. S'il ne s'agit pas d'un jour ouvrable, le dernier jour de négociation sera le premier jour ouvrable précédent.
Jour d'échéance	L'échéance a lieu le dernier jour de négociation.
Seuil de déclaration des positions	250 contrats d'option ou le nombre équivalent de contrats à terme. Aux fins du calcul du seuil de déclaration, les positions d'options sont combinées avec les positions portant sur le contrat à terme sous-jacent et chacune de ces positions combinées est l'équivalent d'un contrat à terme.
Limite de position	Les renseignements sur les limites de position sont disponibles à la Bourse, étant donné que celles-ci peuvent faire l'objet de changements périodiques.
Seuil de volume minimal applicable aux opérations en bloc	Opérations simples : 2 000 contrats (durant les heures normales de négociation); 500 contrats (durant la prolongation de l'horaire de négociation). Stratégie CGZ/OGF : La somme des composantes de la stratégie doit être de 2 000 contrats au total (durant les heures normales de négociation) ou de 500 contrats (durant la prolongation de l'horaire de négociation), le volume des composantes constituées d'options devant représenter au moins 50 % de la somme totale des composantes de la stratégie.
Seuil de variation maximale des cours	Aucun

Marge minimale requise	Les renseignements sur les exigences de marge minimales sont disponibles à la Bourse étant donné qu'elles sont susceptibles de faire l'objet de modifications périodiques.
Horaire de négociation	Séance normale : de 2 h** à 16 h 30 (HE)** +/- 15 secondes Remarque : Les jours de fermeture hâtive, la séance normale se termine à 13 h 30 (HE).
Chambre de compensation	Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC)
Symbole	OGF

Directives relatives à l'inscription initiale

Produit	Plage des prix de levée	Variation couverte du taux du sous-jacent (approx.)	Échéance*
Option sur contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de deux ans (OGZ)	À parité +/- 2,5 \$ CA	100 points de base	Deux prochaines échéances trimestrielles
Option sur contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de cinq ans (OGF)	À parité +/- 9,5 \$ CA	150 points de base	Deux prochaines échéances trimestrielles

*L'inscription initiale comprendra les échéances trimestrielles de septembre 2021 et de décembre 2021. Des échéances mensuelles pourraient être offertes plus tard. L'inscription initiale complète du contrat sera annoncée avant le lancement.

Les renseignements contenus dans le présent document sont fournis à titre informatif, et il ne faut pas considérer qu'ils soient juridiquement contraignants. Le présent document est un sommaire des caractéristiques des produits énoncées dans les Règles de Bourse de Montréal Inc. Bien que la Bourse vise à tenir à jour le présent document, elle ne garantit pas qu'il est complet ou exact. En cas de différence entre l'information contenue dans le présent document et les Règles de la Bourse, ces dernières auront préséance. On doit se reporter aux Règles de la Bourse pour toute question relative aux caractéristiques des contrats.